



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 19 AVRIL 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



INFORMATION CLUBS

Le Comité de Direction du District, dans sa politique générale d'aide au développement du Futsal, a décidé de prendre à sa charge les frais d'arbitrage pour toutes les équipes Futsal, sur leur dernier match de championnat à domicile.

Concrètement :

- cette prise en charge concerne la dernière et avant-dernière journée de championnat Futsal D1 et D2 (sauf exception d'une équipe qui joue à l'extérieur sur ces 2 dernières journées auquel cas il faut remonter pour elle à l'antépénultième journée)
- les frais des 2 arbitres x 50 euros (=100 euros) seront payés par le DVOF directement aux officiels désignés sur les rencontres.

COURRIERS CLUBS

Marcouville City CP : Mail du 13-04-22

Pris note de votre demande de report de la rencontre de critérium U13 du 16-04-22 contre Argenteuil Fc -04 en raison du match de Senior D2 : Marcouville City CP 1 contre AC Ajaccio. Accord de la commission.

La commission reporte la rencontre au samedi 07-05-22.

Argenteuil Fc : Mail du 13-04-22

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre U13 contre Marcouville City CP.

Goussainville Fc : Mail du 14-04-22

Pris note forfait avisé de votre équipe Senior 2 pour la rencontre de Coupe du Comité du 15-04-22 contre Les Sportifs de Garges.

Parmain Futsal As : Mail du 19-04-22

Réception de l'attestation mairie pour la fermeture du gymnase le vendredi 8-04-22 en vue des élections du 10-04-22

La commission remet la rencontre contre Gadjostarr Fc au vendredi 29-04-22.

Pris note de la fermeture du gymnase le vendredi 22-04-22 en raison des élections du 24-04-22 (attestation mairie jointe). La commission remet la rencontre contre Argenteuil Fc au vendredi 06-05-22.

Attainville Futsal C : Mail du 19-04-22

Pris note de votre demande de report des rencontres U13 contre Argenteuil Fc et U11 contre Garges Djibson Asc le dimanche 24-04-22. Accord de la commission.

CRITÉRIUMS : U11 - U13 - U15 - U16

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres de critérium jeunes futsal.

A partir de la 2ème phase le règlement sportif du DVOF (Art 44.4) sera appliqué pour la non-utilisation de la FMI (avertissement aux clubs puis amende de **100€** par FMI non utilisée pour les clubs fautifs).

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM FUTSAL U16

Match n° 24098750 : Vémars St Witz / Argenteuil Fc du 16-04-22



2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM FUTSAL U13

Match n° 24482411 : Garges Djibson Asc 1 / Attainville Futsal C 2 du 09-04-22

CRITÉRIUM FUTSAL U15

Match n° 24369991 : Cergy-Pontoise Fc 1 / Persanaise Cjf 1 du 09-04-22

FORFAIT COUPE AVEC AMENDE

COUPE COMITÉ

Match n° 24435814 : Goussainville Fc 2 / Sportifs de Garges 2 du 15-04-22

Courriel de Goussainville Fc informant du forfait avisé de l'équipe

Goussainville Fc 2 : 0 But

Sportifs de Garges 2 : 5 Buts

Goussainville Fc 2 : **Amende 150 €** - Application de l'annexe financière du Dvof (Forfait phase finale de coupe).

Sportifs de Garges 2 : Qualifié pour le tour suivant

MATCHS REMIS

CRITÉRIUM U13

Match n° 24482426 : Argenteuil Fc / Marcouville City CP : **le samedi 07-05-22 à 17H00.**

Match n° 24482408 : Attainville Futsal C 2 / Argenteuil Fc : **le dimanche 24-04-22 à 12H00.**

CRITÉRIUM U11

Match n° 24370458 : Attainville Futsal C 1 / Garges Djibson Asc 1 : **le dimanche 24-04-22 à 14H00.**

SENIOR D2

Match n° 23837744 : Parmain Futsal As 2 / Fc Gadjostarr : **le vendredi 29-04-22 à 20H30.**

Match n° 23837749 : Parmain Futsal As 2 / Argenteuil Fc 2 : **le vendredi 06-05-22 à 20H30.**

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**



N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24384582	MARCOUVILLE CITY CP 2	MONTMORENCY FUTSAL 1	Samedi 07-05 à 18H15
2	24384587	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	ARGENTEUIL FC 1	Samedi 07-05 à 20H30

Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 06 mai 22, (date butoir)).

Match n° 24384582: Marcouville City CP 2 / Montmorency Futsal 1

L'équipe de Marcouville City CP ayant une rencontre de Coupe de Paris programmée le vendredi 06-05-22, la commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour jouer la rencontre en semaine avant le 06-05-22. Si pas de possibilité pour jouer à Marcouville, la commission inversera la rencontre. Prévenir la commission, faire la demande sur Footclubs.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire. Prévenir la commission et la CDA.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ATTAINVILLE FUTSAL C 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lundi 02-05 à 21H00
2		MARCOUVILLE CITY CP 3	MONTMORENCY FUTSAL 2	Samedi 07-05 à 20H00

Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 06 mai 22, (date butoir)).

Match - Marcouville City CP 3 / Montmorency Futsal 2

L'équipe de Marcouville City CP ayant une rencontre de Championnat D1 programmée le samedi 07-05-22, la commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour jouer la rencontre en semaine avant le 06-05-22. Si pas de possibilité pour jouer à Marcouville, la commission inversera la rencontre. Prévenir la commission, faire la demande sur Footclubs.

**Arbitrage :**

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 28 et 29 mai ou 4 et 5 juin 2022

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

PLATEAUX FUTSAL U7

Journée N°10 - Week-end des 21 et 22 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 21 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2)

PLATEAUX FUTSAL U9

Week-ed des 14 et 15 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Goussainville Fc	Gymnase Bacquet 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville	5	Goussainville Fc Garges Djibson Asc Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 15 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2)

Prochaine réunion
Lundi 25 avril 2022 à 18H30